



Pour plus d'infos, rendez-vous sur le site internet du Theil ! <http://letheildebretagne.fr>



Contribuez, aimez, partagez les infos sur facebook <http://www.facebook.com/letheildebretagne>

EDITO

Mesdames, Messieurs, suite à des chutes de pierres observées sur le parvis de l'église depuis ce printemps, nous avons fait expertiser fin juillet le bâtiment jusqu'à son point haut à 55 m. Il s'avère que la structure de l'église est saine en dehors d'une fragilité en partie haute de la flèche, à la base de la croix. Pour éviter tout accident, un périmètre de sécurité a été mis en place. Dès le conseil municipal du 7 septembre, nous prendrons les décisions permettant la sécurisation et la rénovation de la zone impactée. Notre objectif est de tout mettre en œuvre pour, à la fois assurer la sécurité de tous et redonner, dans les meilleurs délais, accès à l'église, à son parvis et aux places de parking. Bonne rentrée, Cordialement.

Cyrille Poinsignon, Adjoint délégué Communication, Sports, Culture et Liens intergénérationnels

EXTRAIT DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2020

Approbation du procès-verbal de la séance du 22 juin 2020 : OUI à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID). Liste de contribuables proposée par le Conseil Municipal.

Le Conseil municipal est invité à dresser une liste de contribuables, en nombre double, à partir de laquelle les six commissaires titulaires et six commissaires suppléants seront désignés par le Directeur des Services Fiscaux. Le Conseil Municipal à l'unanimité propose les contribuables suivants :

Membres titulaires proposés	Membres suppléants proposés
1 – Hervé Béasse, 7 Le Fresne	1 – Nadine Aubin, 3 L'Homme
2 – Christian Cardinal, 4 Le Pavillon	2 - Hubert Blanchard, 2 rue Amiral Ducrest
3 – François Diot, 11 rue du Clos Saint-Hubert	3 - Emilie Boué, 8 Le Bois Rouvray
4 – Geneviève Ferré, 39 Barbret	4 – Yoann Cado, 34 La Mazurais
5 - Louis Gautier, 16 La Tidière	5 – Denis Forestier, 23 Le Bourg Neuf
6 – Paul Guérault, 5 rue des Perrières	6 - Anne Guillevin, 11 rue Robert Lequerré
7 – Henri Honoré, 33 Champagné	7 - Jean Haslé, 4 Le Plessis Baume
8 – Fabien Houget, 6 La Boisclanerie	8 – Emilie Louvel, 7 L'Homme
9 – Christophe Lecomte, 1 La Noë	9 - René Raison, 7 rue de la Roseraie
10 – Gisèle Neveu, 6 rue de la Huberdière	10 – Stéphane Thomas, 7 La Péritière
11 – Eric Peltier, 5 La Péritière	11 – Willy Tourtier-Gendrot, 48 La Piverdière
12 – Brigitte Perrois, 29 Barbret	12 - Marie-André Verron, 2 Clos de la Motte

Convention de prestation de services avec le Syndicat d'Urbanisme du Pays de Vitré pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol. Le Conseil municipal du Theil de Bretagne, à l'unanimité, ayant pris connaissance de la convention proposée pour une durée de 6 ans à compter du 10 septembre 2020.

- autorise M. le Maire à signer la convention dans les mêmes termes que ceux du projet confiant l'instruction des Autorisations de Droit du Sols au Syndicat d'Urbanisme du Pays de Vitré
- autorise Monsieur le Maire à signer tout avenant modificatif à cette convention, excepté son article 5 relatif aux modalités de financement du service qui nécessitera le cas échéant une nouvelle délibération du conseil municipal.

Entretien de la voirie. Débroussaillage. Programme 2020.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, considérant l'avis de la commission municipale « voirie », retient la proposition la moins-disante de l'entreprise Misériaux de Thourie s'élevant à 6 402 € ht soit la somme de 7 682.40 € ttc.

Entretien de la voirie. Curage de fossés. Programme 2020.

Le Conseil municipal du Theil de Bretagne, à l'unanimité, considérant l'avis de la commission municipale « voirie », retient la proposition la moins-disante de l'entreprise Giboire de Janzé s'élevant à 3 960 € ht soit 4 752 € ttc. Le montant unitaire de la levée de passage busé effectuée si nécessaire est de 15 € ht.

Révision des loyers au 1^{er} juillet 2020 des 4 logements locatifs « Résidence de Bon Abri ».

Après avoir délibéré et voté, 2 abstentions, le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés décide de revaloriser les loyers de + 0.95 % au 1^{er} juillet 2020 correspondant à la variation de l'indice de référence des loyers enregistrées sur un an au 4^{ème} trimestre 2019.

Finances. Remboursement de sinistre. Après avoir délibéré et voté, 1 abstention, 15 « pour » et 1 « contre », le Conseil demande le remboursement par le responsable de dégradations des sommes engagées par la collectivité pour la remise en état des bâtiments communaux et du mobilier urbain suite à des tags réalisés pendant la période du 21 décembre 2019 au 29 février 2020, soit un montant total de 6 866.84 €.

Déclaration d'Intention d'Aliéner Immeuble Mme LEHUGER.

Section A n° 357. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et voté, décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption et charge Monsieur Le Maire de signer et d'adresser la réponse au déclarant.

Déclaration d'Intention d'Aliéner Immeuble des Consorts Chopin. Section A n° 1132, 1130 et 1131.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et voté, décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption et charge Monsieur le Maire de signer et d'adresser la réponse au déclarant.

EXTRAIT DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

Sénatoriales. Election des délégués et suppléants. Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie le 10 juillet 2020 à 20h00, Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

19 conseillers municipaux concernés, 5 délégués à désigner, 3 suppléants, 2 listes incomplètes déposées.

Après vote, les délégués sont :

- Délégués titulaires : Benoît CLÉMENT, Geneviève FERRÉ, Cyrille POINSIGNON, Emilie LOUVEL, Hubert BLANCHARD
- Délégués suppléants : Christophe LECOMTE, Graziella VALLÉE, Eric PELTIER.

Prise en charge communale des dépenses de fonctionnement de l'école privée du Theil de Bretagne en contrat d'association. Année 2020.

Le Conseil Municipal, après vote, à l'unanimité fixe pour l'année 2020 le montant du forfait attribué à l'Ecole Sainte-Marie du Theil de Bretagne par élève à 1 377.07 € en maternelle et à 336.40€ en primaire, et compte-tenu de la liste des élèves fournie par l'établissement qui compte au total 58 élèves, soit 19 élèves en maternelle et 39 élèves en primaire, s'engage à verser à l'école Sainte-Marie du Theil de Bretagne la somme totale de 39 283.93 € pour l'année 2020 au titre de la prise en charge communale des dépenses de fonctionnement de l'école.

.../... SUITE EXTRAIT COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 juillet 2020

Participation des communes de résidence aux charges de fonctionnement de l'Ecole publique du Theil de Bretagne pour l'année 2019-2020. Après avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal du Theil de Bretagne, considérant :

- le coût d'un élève à l'école publique du Theil de Bretagne en 2019 s'élevant à 1 377.07 € pour un élève en maternelle et 437.12 € pour un élève en primaire,
- la participation versée en 2019 par la commune du Theil de Bretagne pour les fournitures scolaires et les activités s'élevant à 10.31 € par élève en maternelle et 13.69 € en primaire, et pour les voyages et sorties s'élevant à 2.45 € par élève en maternelle et 24.90 € en primaire.

FIXE pour l'année scolaire 2019-2020 la participation demandée aux communes de résidence ainsi :

- pour la Commune d'Essé à la somme totale de 7 387.71 €, compte-tenu que la commune du Theil de Bretagne ne verse pas d'aide aux voyages et sorties, correspondant à :
 - élèves de classe maternelle : 1 377.07 € + 10.31 € = 1 387.38 € x 5 enfants = 6 936.90 €
 - élève de classe élémentaire : 437.12 € + 13.69 € = 450.81 € pour 1 enfant.
- pour la Commune de Retiers à la somme de 437.12 € correspondant à 1 enfant en primaire, compte-tenu que la Commune de Retiers ne demande pas de participation pour les fournitures scolaires et les activités pour les enfants du Theil de Bretagne scolarisés dans les écoles publiques de Retiers,
- pour la Commune d'Eance, à la somme totale de 1 865.54 €, correspondant à :
 - élève de classe maternelle : 1 377.07 € + 10.31 € + 2.45 € = 1 389.83 € pour 1 enfant
 - élève de classe primaire : 437.19 € + 13.69 € + 24.90 € = 475.71 € pour 1 enfant.

CHARGE Monsieur le Maire de demander les participations définies ci-dessus aux communes concernées.

Participation de la commune du Theil (commune de résidence) à la scolarisation des enfants à l'Ecole privée St Joseph-Ste Croix de Retiers pour l'année 2019-2020.

Après avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal du Theil de Bretagne, considérant :

- la participation demandée par la Commune de Retiers à la commune du Theil de Bretagne pour les enfants scolarisés à l'école publique de Retiers pour l'année 2019-2020 s'élevant à 1 505.95 € pour un élève en maternelle et 429.22 € en primaire,
- que la participation versée pour les enfants scolarisés à l'école privée de Retiers ne peut être supérieure à celle versée pour les enfants scolarisés à l'école publique du Theil, DECIDE, à l'unanimité, pour l'année scolaire 2019-2020 de verser à l'école privée St Joseph-Ste Croix de Retiers une participation totale de 14 271.50 € correspondant à 1 377.07 € pour chacun des 6 élèves scolarisés en maternelle et 429.22 € pour chacun des 14 élèves en primaire.

OFFRE D'EMPLOI

La Commune du Theil de Bretagne recherche 1 adjoint administratif polyvalent, à temps complet, en charge de : Urbanisme (réception et traitement des dossiers Autorisations du Droit des Sols), accueil du public, tenue de la liste électorale, gestion des logements locatifs, communication.

Poste à pourvoir rapidement. Offre consultable en mairie.
Candidature à adresser à M. Le Maire.

ANIMATION AUTOUR DU FOUR A PAIN

Samedi 19 septembre à partir de 14h, en marge des journées du patrimoine, une animation autour de la cuisson au feu de bois vous est proposée au four à pain, petit patrimoine local, en dessous de l'église. Animation enfant + vente de pains. Inscription animation et réservation des pains en mairie ou au 02 99 47 74 07

CHEMINS ET RANDONNÉES RETIERS-LE THEIL

Les randonnées hebdomadaires accompagnées reprendront le **samedi 12 septembre**. Chaque samedi 2 ou 3 circuits d'environ 12km, 10km et 8km sont proposés. Inscriptions lors du forum des associations ou de votre première randonnée. Cotisation annuelle : 15€. Randonnées occasionnelles : 2€. Renseignements : Jean-Louis Cocault 06 31 23 81 96, Michelle Clouet 06 84 40 78 36 ou michelle.clouet@laposte.net

CONCOURS DE PALETS

Pour tous les amoureux de la planche, concours organisé par **Essé Le Theil Football Club** au stade municipal du Theil-de-Bretagne. 5€ l'engagement par joueur, ouvert à tous. 2/12, 3/12 et 4/12 : prix et paniers garnis à gagner. Restauration et buvette sur place. **Samedi 12 septembre à partir de 14h30**

OFFICE DES SPORTS DU PAYS DE LA ROCHE AUX FÉES

Les écoles multisports reprennent en septembre à Amanlis, Coësmes, Essé et Martigné-Ferchaud. L'école d'activités physiques de pleine nature pour les enfants nés en 2010 et 2011 est également reconduite pour la nouvelle année scolaire. Renseignements et inscription sur www.osprf.wordpress.com

CONSEIL MUNICIPAL

Prochaine séance du Conseil Municipal le **lundi 7 septembre à 20h00**, à la Mairie Salle du Conseil Municipal.

HORAIRES DE LA MAIRIE

Tous les matins 8h30 à 12h30 et lundi après-midi, 13h30 à 18h30.

DISPOSITIF ARGENT DE POCHE DU 19 AU 30 OCTOBRE

Vous avez entre 16 et 18 ans et souhaitez participer à la vie de la commune. Sous la responsabilité des agents communaux, vous effectuerez des travaux d'espaces verts, de nettoyage, de peinture... Renseignements et feuilles de pré-inscription disponibles *en mairie*, à rendre avant le **26 septembre**. Le nombre de candidatures retenues sera fonction des conditions sanitaires du moment.

BUS FRANCE SERVICE

Pour vous accompagner dans vos démarches administratives, aide à l'e-administration, rédaction de vos courriers. **Prochaines permanences au Theil de Bretagne : mardi 8 et mardi 30 septembre, horaires de 12h à 13h et de 14h à 18h devant la salle communale.** Les médiateurs sont joignables au 07 78 81 92 05 et pimmsmobile35@pimms.org

APRES-MIDI ECO-CITOYENNE

Vous appréciez la vie au Theil-de-Bretagne ? Vous voulez que votre commune soit accueillante ? Une après-midi éco-citoyenne est organisée pour nettoyer les espaces publics et ramasser les déchets dans le bourg et aux alentours. N'hésitez pas à rejoindre les bonnes volontés theillaises ! De petites équipes seront composées pour respecter les mesures sanitaires. Rendez-vous **Samedi 10 octobre, à 14h**, place de la mairie.

TOUT LE THEIL A VELO

En raison des protocoles sanitaires difficiles à mettre en place sur la rando vélo, **Tout le Theil à vélo** est annulé pour cette année. Rendez-vous en 2021 ! *Le comité des fêtes*

OPERATION BIMBY

Entretiens individuels pour les habitants afin de réfléchir sur le potentiel de leur propriété et faire aboutir un projet de construction-valorisation-extension sur une parcelle déjà construite. Gratuit et sans engagements. **Du 8 au 10 octobre**, salle polyvalente de Retiers, de **9h00 à 19h00**. Rendez-vous uniquement sur inscriptions : 0 805 38 28 99 (*appel gratuit*)

ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE ADMINISTRATIF PAYS DE VITRE-PORTE DE BRETAGNE

Dispositif ADA pour les personnes de 60 ans et +, fragilisées et vivant à domicile ou aux personnes en situation de handicap de + de 55 ans. Accompagnement chez eux pour le classement, courriers, suivi des dossiers. Contact : Magalie LEMARIE 06 79 41 93 23

Parution le lundi 31 août 2020
Pour Infos-Le Theil n° 255 articles à déposer pour le **15/09/2020** à la mairie.

Responsable de publication : Benoît Clément
Rédaction et impression : Cyrille Poinsignon, Emilie Boué et Secrétariat Mairie

02.99.47.74.07 - mairie.letheildebretagne@wanadoo.fr - 660 exemplaires.

